



TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CERGY-PONTOISE

En chiffres | 2012

Le mot du président | Jean-Claude Stortz

Conformément aux objectifs qu'il s'est fixés lors de l'adoption de son projet de juridiction pour les années 2012 à 2014, le tribunal s'est attaché en 2012 à traiter les affaires les plus anciennes et à diminuer ses stocks d'affaires à juger. Ces objectifs ont été atteints : le nombre d'affaires de plus de deux ans a diminué de 13,3% et ne représente plus que 7,7% du stock, le

tribunal a traité 11 060 affaires soit une augmentation de 2,9% par rapport à 2011, ce qui lui a permis de juger plus d'affaires qu'il n'en a été enregistré au cours de l'année. En conséquence, le stock d'affaires en instance a diminué, le délai prévisible moyen de jugement ayant été abaissé à 9 mois et 11 jours. Cette situation permet au tribunal une gestion fine de ses stocks et de ses

enrôlements, au plus près des attentes des justiciables et des enjeux très importants constitués par des contentieux à fort impact sur le développement des deux départements de son ressort territorial. Ces résultats sont le fruit d'un engagement sans faille des magistrats et des agents de greffe de ce tribunal.

Nombre d'affaires jugées

en 2012

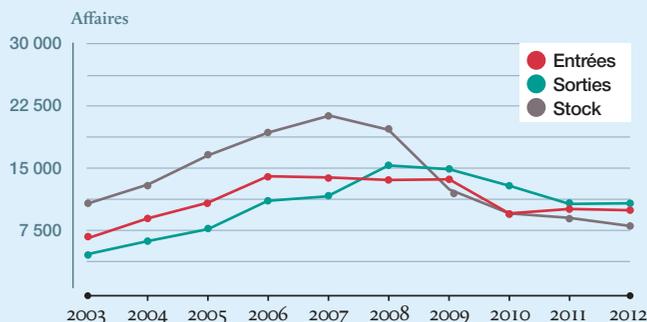


Délai prévisible moyen

de jugement en 2012



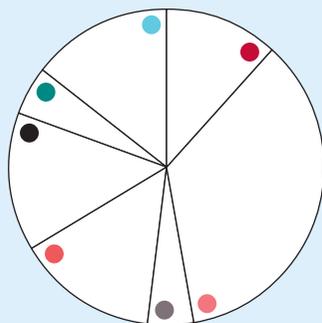
Nombre d'affaires en données nettes* depuis 2003



* Les données nettes correspondent à l'ensemble des requêtes, déduction faite de celles qui présentent des questions identiques en fait et en droit.

Origine

Répartition des affaires jugées en 2012 par type de contentieux



- 11,9% Contentieux fiscal
- 35,5% Étrangers
- 4,7% Fonction publique
- 14,4% Logement
- 14,1% Police
- 5,0% Urbanisme et aménagement
- 14,4% Autres matières

Les contentieux spécifiquement identifiés sont les plus représentés en moyenne nationale.

Délai prévisible moyen de jugement depuis 2003

